



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 96 h) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport récapitule les activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique dans le cadre de son mandat durant la période allant de juillet 2011 à juin 2012.

Au cours de la période considérée, le Centre a continué d'aider les États Membres et les organisations intergouvernementales et de la société civile africaines à promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement.

Étant donné les effets dévastateurs que les armes légères et de petit calibre ont sur les progrès socioéconomiques et la stabilité dans la région ainsi que les difficultés qu'ont plusieurs États d'Afrique à professionnaliser leurs forces de défense et de sécurité, le Centre a centré son action sur la lutte contre la circulation de ce type d'armes et sur la réforme du secteur de la sécurité. Il a offert son appui à la mise en œuvre des mesures et conventions régionales et sous-régionales visant à combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, telles que la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). En plus de continuer à former des agents des forces de défense et de sécurité au contrôle des armes légères et de petit calibre, il a entrepris des recherches plus

* A/67/50.



approfondies sur les questions liées à ces armes pour améliorer l'efficacité de son action au service des États de la région et adapter son aide à leurs besoins. Il a également travaillé en partenariat avec l'Union africaine et le Réseau d'action international contre les armes légères (RAIAL) pour aider les États Membres dans la perspective de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

Les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont été transférées au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Néanmoins, le Centre a continué d'apporter un appui technique et fonctionnel sur les questions de désarmement au Comité consultatif permanent, notamment pour ses trente-troisième et trente-quatrième réunions ministérielles tenues respectivement à Bangui et à Bujumbura.

Dans le cadre de sa mission relative à la paix et à la sécurité, le Centre a contribué à aider les forces de défense et de sécurité en Afrique à mettre sur pied des organes de sécurité efficaces, inclusifs et responsables en facilitant l'élaboration de plans stratégiques et de codes de conduite et en offrant une formation professionnelle visant à sensibiliser les membres des forces aux droits civiques et aux droits de l'homme. Ces domaines demeurent cruciaux pour favoriser la paix, la démocratie et l'état de droit.

Le Centre a également œuvré en faveur du renforcement de la présence des femmes dans les forces de défense et de sécurité afin de favoriser l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

Le Centre continue de renforcer ses moyens d'action dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité. Son savoir-faire est reconnu, et les demandes d'aide des États Membres et des organisations intergouvernementales et de la société civile africaines se multiplient. La mobilisation des ressources financières et humaines permettant au Centre de donner suite à ces demandes demeure un problème majeur.

Le Centre ne peut compter que sur les contributions volontaires pour exécuter ses programmes. Le Secrétaire général souhaite exprimer sa gratitude aux États Membres et autres partenaires dont les contributions financières ont permis de soutenir le fonctionnement et les programmes du Centre et invite ceux qui le peuvent à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Centre pour l'aider à remplir la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée générale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Fonctionnement et mandat du Centre	4
III. Objectifs et activités du Centre	4
A. Programme Paix et sécurité	5
B. Programme Armes légères et de petit calibre	7
C. Programme Armes classiques	10
D. Programme Armes de destruction massive	11
E. Activités d'information et de sensibilisation	12
F. Coopération et partenariats avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et autres entités	12
IV. Situation opérationnelle du Centre	14
A. Situation financière	14
B. Dotation en effectifs	14
V. Conclusion	14
 Annexe	
État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2011	16

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/58, l'Assemblée générale notait avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'impact qu'il avait au niveau régional, et se félicitait de la contribution du Centre au désarmement, à la paix et à la sécurité sur le continent.
2. L'Assemblée générale priait en outre le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre durant la période allant de juillet 2011 à juin 2012. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre.

II. Fonctionnement et mandat du Centre

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est à Lomé, a été créé en 1986 par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres bailleurs de fonds. Actuellement, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et deux postes de personnel d'appui ainsi qu'une partie des coûts de fonctionnement sont financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, tandis que les projets et le personnel correspondant le sont au moyen des contributions volontaires.
4. Au cours de la période considérée, le Centre a mené son programme de travail dans les grands domaines suivants : la paix et la sécurité; les armes classiques, dont les armes légères et de petit calibre; les armes de destruction massive; l'information et la sensibilisation; la coopération et les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et autres entités.

III. Objectifs et activités du Centre

5. Le Centre aide, à leur demande, les États Membres, l'Union africaine et les autres organisations intergouvernementales concernées à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité en Afrique. En partenariat avec les établissements universitaires, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, il met par ailleurs en œuvre ses propres programmes, projets et autres activités en matière de désarmement, de paix et de sécurité. Étant donné la nature particulière des questions de sécurité en Afrique, le Centre met l'accent sur les activités visant à contrôler le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à réformer les forces de défense et de sécurité dans le double objectif de réduire la violence et les conflits armés et de créer des organes de sécurité efficaces, inclusifs et responsables. Il appuie les États Membres et les organisations intergouvernementales dans ces domaines par le renforcement des capacités et la formation, l'assistance technique, la recherche et le partage de l'information.
6. Afin de mieux répondre aux demandes d'assistance et d'appui – sa mission première –, le Centre a restructuré son programme de travail en le faisant passer

d'une logique géographique à une logique thématique. Cinq programmes thématiques ont ainsi été créés : le programme Paix et sécurité; le programme Armes légères et de petit calibre; le programme Armes classiques; le programme Armes de destructions massive; le programme Pays hôte.

A. Programme Paix et sécurité

7. Dans le cadre du programme Paix et sécurité, le Centre a mené différents types d'activités visant à aider les États Membres à réformer leurs forces de défense et de sécurité et à favoriser le règlement des conflits en réponse aux demandes des États Membres africains. Il a reçu huit demandes d'assistance émanant des Gouvernements des Comores, du Mali, du Togo (2) et du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (2), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine. Pour y répondre, il a mené 23 activités de fond, allant de l'élaboration de plans stratégiques et de codes de conduite pour les forces de défense et de sécurité à la fourniture de formations aux droits civiques et aux droits de l'homme aux forces de sécurité, en passant par la promotion de l'égalité des sexes au sein des forces de sécurité, le renforcement des mesures de résolution de conflit et l'appui à la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Élaboration de plans stratégiques et de codes de conduite pour les forces de défense et de sécurité

8. En décembre 2011, le Gouvernement des Comores, par l'intermédiaire du bureau du PNUD aux Comores, a demandé au Centre d'entreprendre deux activités : a) élaborer des directives encadrant l'élaboration d'un plan stratégique pour la police nationale visant à assurer la cohérence entre les capacités des agents de police et les tâches qui leur incombent dans un contexte démocratique; b) élaborer des directives encadrant l'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité.

9. Les directives relatives au plan stratégique pour la police nationale fournissaient des points clefs pour la définition de la mission de la police et mettaient en évidence les principaux champs à améliorer (formation professionnelle, matériel, relations avec les autres institutions gouvernementales). Les directives concernant le code de conduite des forces de défense et de sécurité formulaient des propositions précises sur la définition de la mission de chacune des forces et sur la répartition du travail entre elles.

Renforcement de la formation professionnelle dispensée aux forces de défense et de sécurité

10. Dans la perspective des élections législatives qui doivent avoir lieu au Togo en octobre 2012 et dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale pour renforcer la démocratie dans ce pays, le bureau du PNUD au Togo a demandé au Centre de l'aider, grâce au financement de la Commission européenne, à évaluer l'état actuel de la formation en matière de droits de l'homme et de droits civiques dans les centres de formation de la police et de l'armée, à élaborer un manuel de formation sur les droits de l'homme et les droits civiques pour ces centres et à former des instructeurs au sein des forces de police au maintien de l'ordre et à la

prévention de la violence armée en période électorale. Le Centre a démarré ce projet en juin 2012.

Promotion de l'égalité des sexes au sein des forces de sécurité

11. Le Centre a également consacré son activité à soutenir les mesures prises pour appliquer au Togo les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et à promouvoir l'égalité des sexes dans les enceintes régionales chargées de la réforme du secteur de la sécurité. Début 2011, en partenariat avec des représentants du Gouvernement du Togo et des membres de la société civile togolaise, le Centre a relancé le travail d'élaboration d'un plan d'action national sur le rôle des Togolaises dans la promotion de la sécurité et du règlement pacifique des conflits. Grâce au concours précieux du Centre, ce plan a pu être validé par des représentants du Gouvernement et des membres de la société civile du Togo en octobre 2011.

12. Le plan appelle à donner une plus grande place aux femmes dans les missions de maintien de la paix et dans les décisions publiques et à promouvoir les compétences des femmes en matière de négociation et de règlement des conflits. Le Centre a en outre lancé une campagne de sensibilisation pour mieux faire connaître ce plan ainsi que les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Toutes ces actions se sont traduites par une augmentation du nombre de femmes employées dans les forces de défense et de sécurité du Togo, y compris à des postes à haute responsabilité. Le Togo a également envoyé plus de femmes participer à des missions de maintien de la paix à l'étranger.

Renforcement des mesures de résolution de conflit

13. En réaction à l'insécurité et aux affrontements armés dont le nord du Mali a été le théâtre début 2012, le Centre s'est rendu à Bamako du 3 au 6 février 2012 à la demande du Gouvernement du Mali et avec le soutien du bureau du PNUD au Mali et du Gouvernement du Danemark pour évaluer l'ampleur du problème de la prolifération des armes et ses liens avec l'insécurité et pour proposer des solutions. À la suite de cette visite, le Centre et le PNUD ont conçu un projet pour dresser un état des lieux des différentes initiatives de paix et mesures de confiance qui ont fait leurs preuves au Mali par le passé et proposé des actions dans les domaines de la paix, de la sécurité et des mesures concrètes de désarmement.

14. Pour ce qui est de la situation au Sahel, le Centre a apporté son savoir-faire en faisant partager des informations et des leçons tirées des actions menées par le passé pour établir la paix et la réconciliation dans la région, à la réunion d'experts de l'Union africaine sur la situation dans la région du Sahel en mars 2012. Cette réunion visait à trouver une entente sur les mesures prioritaires à prendre sur le plan de la sécurité et de la diplomatie, dans les domaines socioéconomique et humanitaire, et en matière de développement à long terme, et à formuler les grandes lignes d'un plan d'action global.

Appui à la lutte contre le terrorisme

15. Depuis sa participation à une réunion d'experts tenue en mai 2011 sur la stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO, le Centre participe davantage aux activités favorisant les accords et la formation des agents des forces de l'ordre dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Mi-mai 2012 à Dakar, le Centre a donné une séance de formation sur la

gestion transfrontalière à de hauts responsables du maintien de l'ordre des États membres de la CEDEAO dans le cadre d'un stage sur la lutte contre le terrorisme.

16. Au cours de la trente-troisième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Bangui en décembre 2011, le Centre a aidé les États d'Afrique centrale à rédiger un projet de feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes dans la région. Cette feuille de route fixe comme principal objectif de renforcer la coopération entre l'armée, la police et les douanes dans les pays d'Afrique centrale. Les gouvernements y sont notamment appelés à renforcer les frontières terrestres et les services de renseignement, à protéger et à améliorer la surveillance financière des activités économiques, à retracer l'origine et les mouvements des fonds et à mieux contrôler la possession et l'utilisation des armes.

B. Programme Armes légères et de petit calibre

17. Dans le cadre de son programme armes légères et de petit calibre, le Centre a mené des activités visant à aider les États Membres africains à mettre en œuvre les accords internationaux et régionaux de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ces activités ont porté sur les domaines suivants : le renforcement des accords et plans d'action; le renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile en matière de contrôle des armes légères; la découverte de problèmes spécifiques en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre au moyen d'évaluations de référence.

Renforcement des accords et plans d'action

18. Le Centre a aidé à élaborer plusieurs accords et plans d'action sur les armes légères et de petit calibre aux niveaux régional, sous-régional et national. Dans le cadre du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères, le Centre a continué de soutenir l'action menée par l'Union africaine pour élaborer une stratégie commune de contrôle des armes légères et de petit calibre et un plan d'action correspondant en fournissant des conseils techniques sur les documents produits par le Comité et en appuyant l'organisation de réunions pour débattre de ces questions. Lors d'une réunion qui s'est tenue à Lomé en septembre 2011, les experts gouvernementaux des États membres de l'Union africaine se sont accordés sur un projet de stratégie et de plan d'action. L'objectif de ces deux documents est de renforcer la capacité des États membres de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organismes régionaux et de l'Union africaine à mettre en œuvre des mesures de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que de promouvoir la coopération, la coordination et l'échange d'informations sur la question. Les États africains devraient adopter la stratégie et le plan d'action lors d'une réunion au sommet de l'Union africaine en juillet.

19. Le Centre a appuyé les efforts de la CEDEAO en vue d'harmoniser les stratégies de marquage des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, qui ont abouti à l'adoption, au début de décembre 2011, d'un nouvel accord sur le marquage des armes légères et de petit calibre, intitulé « Nouvelles normes et codes uniques en vue du marquage et du traçage des armes légères et de petit calibre pour les États membres de la CEDEAO » et sur les principaux aspects duquel le Centre a

fourni des conseils techniques et des suggestions rédactionnelles. Cet accord établit des normes légèrement plus strictes que celles définies par les accords préexistants en Afrique, en ce qu'il exige des États membres de la CEDEAO qu'ils apposent une marque sur chaque arme légère ou de petit calibre permettant d'identifier l'entité responsable de l'arme (police, armée, entité civile). Conformément à la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, l'accord exige également des États qu'ils veillent à ce que les marques de sécurité classiques soient apposées sur chaque arme légère ou de petit calibre importée ou produite industriellement dans le pays. Le texte prévoit également le marquage obligatoire des armes à feu produites de façon artisanale. Les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Togo ont déjà commencé à appliquer ces nouvelles normes de marquage à leurs armes. Ce marquage devrait permettre non seulement de faciliter le traçage des armes légères et de petit calibre, mais également de prévenir le détournement des armes provenant des arsenaux gouvernementaux.

20. Le Centre a participé activement à aider la commission togolaise sur les armes légères à élaborer et adopter un plan national d'action sur les armes légères et de petit calibre pour la période allant de 2012 à 2016. À la fin de décembre 2011, le Centre a aidé la commission nationale à mettre au point et valider le plan d'action national en organisant un atelier pour examiner le projet de plan et en donnant des avis de fond sur la définition des armes légères et de petit calibre, la production artisanale et les activités sous-régionales de lutte contre le commerce et l'usage illicites des armes légères et de petit calibre. À la fin de l'atelier, les participants sont convenus d'un plan définitif articulé autour de 10 axes prioritaires, dont le renforcement des capacités des principaux acteurs en matière d'armes légères et de petit calibre et le renforcement des mesures politiques, législatives et réglementaires. Le plan d'action national souligne par ailleurs que le Togo doit mettre à jour ses procédures et contrôles relatifs à la tenue de dossiers, au stockage, aux exportations, aux importations et au transit. Le Centre soutient l'action de la commission nationale dans ces domaines.

Renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile en matière de contrôle des armes légères

21. En réponse à la demande d'États Membres africains souhaitant une formation sur des aspects particuliers du contrôle des armes légères et de petit calibre, le Centre a également amélioré ou élaboré des modules de formation à l'intention des forces de défense et de sécurité, des commissions nationales sur les armes légères et de la société civile. D'août 2011 à février 2012, il a été sollicité en particulier par le Mozambique, la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine sur toute une série de questions relatives aux armes légères et de petit calibre (collecte, identification et traçage des armes et de leurs munitions, contrôle des transferts, gestion et sécurité des stocks, élaboration de plans d'action nationaux, formulation de stratégies nationales, recherche). Le Centre a pu commencer à travailler sur les cours de formation destinés à la Côte d'Ivoire et au Mozambique, mais il lui faut des fonds supplémentaires pour donner suite aux demandes formulées par le Gouvernement centrafricain.

22. Dans le cadre de la réforme globale des programmes et de la formation de l'école de police mozambicaine, le bureau du PNUD au Mozambique et la

commission mozambicaine sur les armes légères ont demandé au Centre d'élaborer plusieurs modules de formation sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. À partir notamment des modules de formation conçus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre a mis au point les modules suivants : vue d'ensemble des enjeux et des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre en Afrique, y compris les liens avec le développement et les questions hommes-femmes; identification des armes légères et de leurs munitions ainsi que des explosifs; contrôles normatifs en matière d'armes légères et de petit calibre (transferts, marquage, tenue des dossiers, infractions, saisies, détention par des civils). Une fois intégrées à la formation professionnelle de l'école de police, ces formations aideront les policiers à identifier correctement les armes à feu dans le cadre des procédures d'enregistrement et le traçage des enquêtes judiciaires. Elles les aideront aussi à mettre en œuvre les instruments internationaux, régionaux et nationaux de lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

23. Au début de 2012, le Centre a été sollicité par la commission ivoirienne sur les armes légères pour dispenser une formation sur plusieurs questions en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre à la Commission elle-même ainsi qu'aux forces de défense et de sécurité et à la société civile. À partir de juin 2012, il a, avec le concours des Gouvernements australien, allemand et japonais, commencé à élaborer des modules de formation sur les thèmes suivants : sécurité des personnes et des groupes; identification des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ainsi que des explosifs; contrôles normatifs des armes légères et de petit calibre (exportation, importation, transit, frontières, courtage, marquage, tenue des dossiers, infractions, saisies, détention par des civils, production artisanale); mesures concrètes de désarmement; gestion et destruction des stocks; rôle de la société civile en matière de mesures concrètes de désarmement; techniques de recherche sur les armes légères et de petit calibre. La formation sur la gestion des stocks comprend une auto-inspection technique guidée de plusieurs dépôts d'armes et de munitions.

Découverte de problèmes spécifiques en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre au moyen d'évaluations de référence

24. On manque toujours cruellement d'informations sur la nature et l'ampleur du trafic d'armes légères et de petit calibre en Afrique. S'il est vrai que la quantité d'informations sur ces questions a augmenté au cours des 10 dernières années grâce aux accords internationaux et régionaux et aux mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre, il n'en reste pas moins que l'on ne dispose que de peu de données récentes et détaillées sur certains sujets comme les homicides par arme à feu, les flux d'armes illicites et les lois et politiques nationales visant à contrôler les armes légères et de petit calibre. Pour que les projets élaborés pour réduire le commerce et l'usage illicites des armes légères et de petit calibre soient mieux ciblés et plus efficaces, le Centre, à la demande des États Membres africains et en partenariat avec les organisations de la société civile a lancé, au cours de la période considérée, plusieurs chantiers, visant à combler ces lacunes.

25. Ainsi, le Centre, en coopération avec le Réseau d'action international contre les armes légères et le bureau du PNUD en République du Congo et avec l'aide du Gouvernement australien, a entamé en juin 2012 une étude comparative visant à évaluer les procédures législatives, réglementaires et administratives relatives à

l'exportation, à l'importation, au courtage et au transit d'armes légères en République du Congo au regard des normes internationales et régionales. Cette évaluation portera sur la coordination intragouvernementale et sur les capacités nationales en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre. Elle s'intéressera aux normes de sûreté et de sécurité en vigueur dans plusieurs dépôts d'armes en République du Congo. Cette évaluation de référence devrait ouvrir la voie à l'adoption de mesures pour remédier aux lacunes en matière de contrôle des armes dans le pays.

26. En mars 2011, le Centre a été prié par le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de prêter son concours à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, que le Centre avait aidé à élaborer en 2010, ainsi qu'il avait été amené à le faire dans le passé pour la CEDEAO. En mai 2012, il a commencé à travailler sur le projet avec les objectifs suivants : élaborer un guide pour l'harmonisation des législations nationales des États d'Afrique centrale en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre; concevoir un programme et un manuel de formation à l'intention des forces de défense et de sécurité et des commissions nationales de contrôle des armes légères et de petit calibre; faire traduire en anglais et en espagnol le « Guide pratique de la Convention de Kinshasa à l'usage des parlementaires ».

27. En coopération avec la Fondation Friedrich Ebert, le Centre a également lancé en octobre 2011 un projet visant à évaluer la nature et l'ampleur du trafic d'armes légères et de petit calibre au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigéria, tant à l'intérieur de ces pays qu'entre eux. Cette évaluation a cinq objectifs : déterminer la source des armes et les types de trafiquants; repérer les filières du trafic et estimer le volume d'armes en circulation; découvrir les caches d'armes illégales; évaluer la production locale d'armes; faire des recommandations. Afin d'aider à renforcer les capacités des chercheurs locaux en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre, le Centre et la Fondation Friedrich Ebert ont embauché quatre consultants chargés d'encadrer les recherches. L'étude n'est pas encore achevée, et les recherches se poursuivent sur les flux d'armes au sein de chacun de ces pays et entre eux, ainsi que sur certains détails concernant des caches d'armes illégales. En juillet 2012, lorsque la recherche sera terminée, le Centre et la Fondation Friedrich Ebert élaboreront des projets visant à résoudre certains des principaux problèmes posés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

C. Programme Armes classiques

28. Alors que les États Membres doivent se réunir en juillet 2012 pour négocier un traité sur le commerce des armes dont l'objectif est de mieux réglementer le commerce international des armes classiques, le Centre régional a mené diverses activités dans le cadre du programme Armes classiques pour appuyer ces négociations. L'objectif de ces activités était d'aider les États Membres africains à arrêter une position commune sur le traité, de leur permettre de mieux maîtriser divers aspects du projet de traité et de leur donner l'occasion de débattre des questions en jeu.

Élaboration d'une position commune sur le traité sur le commerce des armes

29. À la suite de l'adoption de positions communes sur le traité sur le commerce des armes par les États d'Afrique de l'Ouest en décembre 2010 et par les États d'Afrique centrale en mars 2011, le Centre a fourni un appui technique à l'Union africaine pour l'aider à élaborer un projet de position commune africaine sur ce traité. Il a ainsi rédigé un document de travail sur le sujet et aidé à organiser une réunion d'experts gouvernementaux africains à Lomé en septembre 2011, pour aider les pays à s'entendre sur une position commune. La réunion a abouti à un accord sur un projet de position commune, qui doit être débattu plus avant entre plusieurs organes de l'Union africaine.

Approfondissement de la connaissance du traité sur le commerce des armes et renforcement du débat sur le texte en Afrique

30. Le Centre a également appuyé les initiatives des États africains visant à débattre plus en profondeur du traité sur le commerce des armes en prévision des négociations de juillet à New York. En partenariat avec l'Union africaine et le Réseau d'action international contre les armes légères, et avec le soutien financier du Gouvernement australien, il a coorganisé, à Addis-Abeba les 21 et 22 mai, une consultation pour permettre à tous les États africains de débattre des éléments du futur traité. La réunion, qui a rassemblé 49 États Membres africains et 6 organisations africaines de la société civile, leur a permis de mieux comprendre les principaux aspects techniques du traité et leur a donné l'occasion d'adopter des stratégies de coordination en vue des prochaines négociations de juillet. Lors de la réunion, le Centre a présenté un exposé sur les principales difficultés que rencontrent les États africains pour mettre en œuvre des accords analogues de contrôle des armes.

31. Le Centre a également participé à plusieurs réunions organisées par des institutions partenaires pour favoriser les négociations du traité sur le commerce des armes. Ainsi, en mars 2012, il a participé à une réunion organisée à Nairobi par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à l'intention des États d'Afrique centrale et orientale, intitulée « Appuyer les négociations du traité sur le commerce sur les armes grâce à des discussions régionales et au partage des compétences ». Lors de cette réunion, le Centre a présenté deux exposés sur des aspects touchant aux négociations du traité et aux mécanismes de l'ONU visant à garantir la transparence en matière d'armes. Au début de mai 2012, lors d'une réunion consacrée au traité sur le commerce des armes organisée à Kigali par le Comité international de la Croix-Rouge, il a également présenté un exposé sur certaines questions débattues à New York lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Enfin, il a aidé l'Institut d'études sur la sécurité (ISS, Afrique du Sud) à mettre au point une boîte à outils consacrée au traité sur le commerce des armes et destinée à servir de petit guide de référence sur le sujet.

D. Programme Armes de destruction massive

32. Le Centre a participé à des discussions avec les parties prenantes concernées sur le renforcement des capacités dont disposent les États africains pour lutter contre

la prolifération des armes de destruction massive. Début mars 2012, à une conférence intitulée « L'Afrique et le régime de non-prolifération nucléaire » organisée par Wilton Park (Royaume-Uni) et l'Institute for Security Studies (Afrique du Sud), il a présenté un exposé sur le renforcement des capacités. Il s'est en outre intéressé aux différents moyens d'aider les États Membres à mettre en application la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou de leurs vecteurs. En consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement à New York, le Centre continue de rechercher des moyens de renforcer la capacité des États Membres africains à mettre en œuvre la résolution. L'accent est mis sur l'application de la loi, le contrôle des frontières et l'établissement de rapports, autant de domaines dans lesquels les besoins d'assistance des États africains sont les plus grands.

E. Activités d'information et de sensibilisation

33. Dans le souci de renforcer sa visibilité et d'améliorer l'information et le dialogue avec ses clients et le public, le Centre a mis au point une nouvelle stratégie de communication axée sur la refonte de son site Web (www.unrec.org) et sur la publication d'une lettre d'information bimensuelle intitulée *UNREC FOCUS*. La nouvelle version du site propose des rubriques et des informations plus interactives sur les domaines d'expertise et sur les activités du Centre, en français et en anglais. De son côté, la lettre *UNREC FOCUS*, qui compte plus d'un millier d'abonnés, informe ses lecteurs des réalisations du Centre et de l'évolution des questions de paix, de sécurité et de désarmement en Afrique et à l'ONU.

34. Le Centre a continué à promouvoir les manifestations organisées sur le thème du désarmement en Afrique. Ainsi, dans le cadre de la semaine du désarmement en octobre 2011, il a organisé deux manifestations à Lomé : une table ronde sur les initiatives de contrôle des armes en Afrique à l'intention du public local et des médias : une exposition-débat autour d'œuvres (peinture, chanson, danse) sur le désarmement présentées par plusieurs artistes togolais. À partir du mois de mars 2012, le Centre a en outre contribué à la promotion du concours d'art pour la paix organisé par le Bureau des affaires de désarmement à New York pour inciter les jeunes artistes à développer les thèmes de la paix et du désarmement dans leurs œuvres.

F. Coopération et partenariats avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et autres entités

35. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de travailler en étroite collaboration avec les États Membres africains et entretenu des contacts réguliers par des déplacements sur place et des échanges de correspondance sur diverses questions d'assistance technique. Le Directeur du Centre a adressé des lettres aux gouvernements africains pour les informer des activités et des projets du Centre ainsi que des ressources qui lui sont nécessaires. Le Centre a demandé aux gouvernements du continent de désigner un interlocuteur dans chaque ministère des affaires étrangères pour faciliter sa coopération avec les États Membres et à

améliorer la fourniture des services qui leur sont destinés. La communication liée à certaines questions pratiques s'en est trouvée facilitée avec les gouvernements qui ont procédé à ces nominations.

36. Au cours de la période considérée, 23 activités et projets de fond ont été organisés en collaboration avec des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile ainsi que d'autres entités, notamment des organismes et des bureaux extérieurs des Nations Unies. Au cours de la période considérée, le Centre, qui jouit déjà du statut d'observateur permanent auprès de l'Union africaine et a signé des protocoles d'accord avec de nombreuses autres institutions, a conclu de nouveaux accords de coopération, par échange de lettres, des accords de financement et d'autres protocoles d'accord avec l'Éthiopie, l'Australie), l'Allemagne (par le biais de l'Agence allemande de coopération internationale), la Fondation Friedrich Ebert, la Commission de l'Union africaine, l'Institute of Security Studies et les bureaux du PNUD au Mozambique, aux Comores, au Togo et au Mali. Ces accords ont servi de cadre à de nombreuses activités menées pendant la période considérée, comme il est décrit en détail plus haut.

37. Loin de limiter sa coopération à la mise en œuvre de programmes conjoints et à l'exécution de projets, le Centre a également apporté son concours à des manifestations organisées par les institutions partenaires. À l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, il a participé à la neuvième réunion des chefs des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar en octobre 2011. Les participants à cette réunion ont examiné les problèmes d'instabilité et d'insécurité que connaît la région frontalière de l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone), réfléchi aux moyens de mobiliser les parties prenantes concernées afin de mettre au point une stratégie et un plan d'action, et discuté de la crise libyenne et de ses répercussions sur la région du Sahel. En janvier 2012, le Représentant spécial s'est également rendu au siège du Centre pour examiner les moyens de renforcer le partenariat entre ce dernier et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

38. Membre du comité directeur du projet de formation lancé par le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix à Accra, le Centre participe régulièrement à ses réunions. Au cours de la période considérée, plusieurs missions ont également été organisées afin d'échanger des informations et d'étudier la possibilité d'élaborer des programmes conjoints sur certaines questions liées au désarmement et à la réforme du secteur de la sécurité. En mars 2012, le Centre a participé à la huitième réunion du comité directeur du Centre Kofi-Annan à Accra, à laquelle les membres du comité ont discuté des questions émergentes liées aux armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, examiné le programme de formation régional pour 2012 dans ce domaine et évalué les propositions opérationnelles formulées pour l'approbation et la mise en œuvre des cours de formation.

39. Le Centre a également continué à renforcer son partenariat avec l'Institute for Security Studies (ISS). Il lui a prêté son concours pour l'élaboration de la boîte à outils sur le traité sur le commerce des armes à l'usage des États Membres africains et participé à une conférence sur les perspectives et problèmes de la mise en œuvre des sanctions organisée à Nairobi en mai 2012 par l'ISS et l'Institut international

d'études stratégiques. Les participants à cette conférence ont discuté des difficultés rencontrées dans l'application des sanctions imposées à la République islamique d'Iran ainsi que des moyens employés pour financer l'achat d'armes et pour les transporter en violation des régimes de sanctions.

IV. Situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

40. Conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre doit fonctionner grâce aux ressources existantes et aux contributions volontaires. En 2011, il a reçu du Gouvernement togolais et du bureau du PNUD au Mozambique des contributions volontaires d'un montant total de 78 764 dollars. Durant la première moitié de 2012, le Fonds d'affectation spéciale a également reçu du Gouvernement australien des contributions volontaires d'un montant de 321 141 dollars. On trouvera dans l'annexe des renseignements sur l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012.

41. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux gouvernements des pays susmentionnés pour leurs contributions et au Gouvernement finlandais pour avoir pris en charge les coûts liés à l'emploi d'un Volontaire des Nations Unies au Centre. Le Secrétaire général souhaite également remercier les Gouvernements allemand, australien, danois et japonais, les bureaux du PNUD aux Comores, au Togo, au Mozambique et en République du Congo, la Commission ivoirienne sur les armes légères, le Réseau d'action international sur les armes légères et la Fondation Friedrich Ebert de la collaboration et du concours qu'ils ont prêtés aux activités du Centre au cours de la période considérée.

B. Dotation en effectifs

42. Pendant la période considérée, le personnel financé au titre du budget ordinaire est demeuré inchangé, à savoir un directeur (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-3), un assistant administratif et financier principal (G-7) et un assistant à l'information (G-6).

43. En plus du personnel indiqué ci-dessus, le Centre, grâce à un financement de la Finlande, a recruté sur le plan international un Volontaire des Nations Unies spécialisé dans la réforme du secteur de la sécurité qui a pris ses fonctions en mai 2012. Neuf autres postes sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Enfin, le Centre a bénéficié des contributions de stagiaires, affectés pour la plupart à des travaux de recherche et à des activités d'appui aux projets.

V. Conclusion

44. Pendant la période considérée, le Centre a soutenu l'action menée par les États Membres dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité et établi des collaborations avec de nouveaux partenaires. Il a également renforcé son rôle au niveau continental en créant des réseaux et des partenariats aux niveaux tant panafricain que sous-régionaux.

45. En outre, le Centre a bénéficié des synergies développées avec des organismes et programmes des Nations Unies et des partenariats noués avec diverses organisations non gouvernementales et d'autres institutions. Au fil des ans, cette stratégie a permis de mettre en place un vaste réseau de compétences dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité. La capacité du Centre à se coordonner avec d'autres institutions et à profiter des enseignements de l'expérience et des meilleures pratiques des autres centres régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique s'est révélée très utile pour son essor institutionnel. Cette tendance sera poursuivie dans le cadre de la nouvelle stratégie du Centre qui vise à optimiser l'utilisation des ressources et des compétences par la coopération et le croisement des expériences.

46. À l'augmentation des demandes de coopération technique, d'assistance et de partage des compétences émanant des États Membres et des organisations intergouvernementales africaines doit correspondre un financement adéquat et durable. Pour assurer la viabilité financière de ses activités, le Centre a élaboré une stratégie de collecte de fonds et un portefeuille de nouvelles propositions de projets. Les propositions de projets, qui sont fondées sur les demandes d'assistance reçues, sont en prise avec les réalités du terrain : résoudre les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des instruments et normes juridiques en matière de désarmement; renforcer les capacités des agents des services répressifs; renforcer la société civile; harmoniser les législations et renforcer les capacités des organes législatifs; réduire la violence armée et collecter les armes dans les sociétés fragiles. Le Secrétaire général invite les États Membres et autres donateurs à verser des contributions financières pour permettre au Centre de continuer à fonctionner.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2011

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2011	219 877
Recettes	
Contributions volontaires	37 633
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	41 131
Intérêts créditeurs	5 938
Recettes diverses	25 008 ^a
Total, recettes	109 710
Dépenses	158 068
Dépenses d'appui au programme	20 549
Total, dépenses	178 617
Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2011	150 970^b

Note : Information tirée de l'état des recettes et des dépenses pour 2011. Pendant la période considérée, le Centre a reçu des contributions d'un montant total de 78 764 dollars versées par le Gouvernement togolais (37 633 dollars) et par le bureau du PNUD au Mozambique (41 131 dollars).

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 23 mai 2012, il a reçu une contribution supplémentaire de 321 141 dollars du Gouvernement australien.

^a Montant comprenant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs.

^b Montant comprenant les réserves et le solde du Fonds au 1^{er} janvier 2011, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées durant l'année 2011.